



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	31
PRESENTS	30	
POUVOIRS	1	
ABSENTS	6	
Vote Pour :	31	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

BUREAU SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Pascale PUIBASSET, Pierre TRANIER, Claire VILLENEUVE
Florence BELOU quittant la séance et ne prenant pas part au point n°02, et, son pouvoir étant inopérant.

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°17_2026DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Aménagement des espaces publics de l'îlot du Gouch à Graulhet - Actualisation du coût d'opération prévisionnel et du plan de financement prévisionnel

Exposé des motifs

Pour rappel, l'îlot du Gouch, situé au cœur du quartier médiéval de Panessac au centre-ville de Graulhet, dans un site protégé au titre des Monuments Historiques (site inscrit de Panessac et périmètre de protection du Pont vieux), a été fléché secteur d'intervention prioritaire dès 2012 dans le cadre d'une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat de Rénovation Urbaine mise en œuvre par l'intercommunalité.

Le projet de requalification de l'îlot du Gouch est constitué de deux volets :

- le volet habitat porté par Tarn Habitat, maître d'ouvrage d'une opération logements qui comprendra huit logements locatifs sociaux et quatre maisons en accession
- le volet requalification des espaces publics dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'agglomération au titre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée avec la Commune de Graulhet en mai 2018 transférant temporairement la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux.

La requalification des espaces publics concerne un périmètre constitué autour de l'opération logement et concerne les rues Lamartine et Panessac est, les places du Gouch et Masséna.

Les orientations de cette requalification sont les suivantes :

- la Place du Gouch devient un espace dédié aux piétons (cheminement piétonnier positionné en belvédère le long du Dadou) et aux futurs habitants des maisons en accession (espace jardin privatif),
- dans le prolongement de la rue Panessac, un belvédère est prévu, et assure une connexion visuelle avec le jardin de la Rivière, un accès à l'impasse du ruisseau mais aussi aux berges du Dadou.
- la Place Masséna, espace actuellement principalement voué à la voiture, devient un espace partagé (piétons, stationnement pour PMR, matériaux de qualité, végétaux singuliers),
- la rue Lamartine fait l'objet d'une réfection de voirie et d'un traitement en matériaux qualitatifs soigné en pieds d'immeubles.

La réalisation du volet habitat porté par Tarn Habitat a subi un retard dû d'une part à la prescription de fouilles archéologiques puis d'une interruption du chantier dû à l'effondrement d'un immeuble dans le périmètre du chantier. Ce retard a entraîné de fait le décalage de la réalisation du volet espaces publics porté par la communauté d'agglomération et la ville de Graulhet en co-maîtrise d'ouvrage.

Le montant des travaux initialement estimé en phase AVP en 2017 à 656 744 € H.T. a été actualisé par le maître d'œuvre en novembre 2025 pour un montant de travaux H.T. de 733 085,04 € H.T. en phase PRO.

Le coût prévisionnel d'opération actualisé est de 835 691,66 € H.T. (1 002 829,99 € T.T.C.)

Par conséquent, il convient d'actualiser le plan de financement en prenant en compte l'actualisation du coût d'opération prévisionnel en vue de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et de l'Union Européenne au titre du FEDER Priorité 5 (5i volet urbain).

Pour information, une première demande DSIL a été déposée en 2021 et une subvention de 59 600 € notifiée, toutefois compte-tenu du décalage important du début de réalisation des travaux du volet habitat et le défaut de commencement d'opération pour l'aménagement des espaces publics dans les délais impartis, cette subvention est caduque.

En ce qui concerne la subvention FEDER, ce dossier a été jugé prioritaire par la Région et une enveloppe maximum est réservée pour ce dossier. Le dossier de demande FEDER sera déposé dès que les marchés seront notifiés conformément à la demande du service instructeur de la Région.

Le coût d'opération actualisé et le plan de financement prévisionnels se présentent comme suit :

Dépenses	Coût € H.T.	Recettes		Taux
TRAVAUX				
Travaux préparatoires (installation, dépose/démolition/évacuation dépôts sauvages, terrassements)	189 012,50	FEDER	260 000,00	31%
Voirie	209 237,50	Etat DSIL	116 035,04	14%
Signalisation, mobilier	11 476,00	Région Occitanie (acquis)	120 000,00	14%
Maçonneries et aménagements divers	165 705,00	Département du Tarn (acquis)	84 256,03	10%
Réseaux humides	74 275,00	Total subventions	580 291,07	69%
Espaces verts	32 179,04	Autofinancement	255 400,59	31%
Ferronnerie	31 200,00	dont part commune	127 700,29	
Mobilier éclairage public	20 000,00	dont part CAGG	127 700,30	

PRESTATIONS INTELLECTUELLES, ETUDES				
MOE	50 560,29			
Ingénierie diverse	52 046,33			
TOTAL GENERAL € H.T.	835 691,66		835 691,66	100%

Pour la demande de subvention FEDER, l'assiette éligible prévisionnelle est de 722 135,73 € H.T., le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement FEDER

Dépenses		Recettes		%
TRAVAUX		FEDER	260 000,00	36,00%
Travaux préparatoires (installation, dépose/démolition/évacuation dépôts sauvages, terrassements)	184 012,50	Etat DSIL	116 035,04	16,07%
Voirie	194 112,50	Région Occitanie	120 000,00	16,62%
Signalisation, mobilier	6 685,00	Département du Tarn	81 673,55	11,31%
Maçonneries et aménagements divers	165 705,00	Total subventions	577 708,59	80,00%
Réseaux humides	0,00	Autofinancement	144 427,14	20,00%
Espaces verts	32 179,04	dont part commune	72 213,57	
Ferronnerie	31 200	dont part CAGG	72 213,57	
Mobilier éclairage public	20 000			
PRESTATIONS INTELLECTUELLES, ETUDES				
MOE	43 481,85			
Ingénierie diverse	44 759,84			
TOTAL GENERAL € H.T.	722 135,73		722 135,73	100,00%

Cette opération est inscrite au budget depuis 2018, suite à la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et au Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération,
Vu la délégation au Bureau mentionnée au 7° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°238_2025 du 8 décembre 2025 portant délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau n°34_2018DB du 9 Avril 2018 portant sur le coût d'opération et le plan de financement prévisionnels du projet d'aménagement des espaces publics de l'Ilôt du Gouch à Graulhet,

Vu la décision du Bureau n°15_2021DB du 22 février 2021 actualisant le plan de financement de l'opération,

Considérant la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération et la commune de Graulhet signé le 17 mai 2018,

Considérant le retard dans la réalisation du volet habitat auquel est liée la réalisation de l'aménagement des espaces publics entraînant une actualisation du coût d'opération prévisionnel validé en 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le coût d'opération actualisé,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel actualisé tel que présenté ci-dessus,
- **autorise** le président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER Priorité 5 et de l'Etat au titre de la DSIL conformément au plan de financement prévisionnel actualisé, faire toutes les démarches nécessaires et signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **13 MARS 2026**

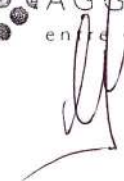
- publication - mise en ligne
Le **13 MARS 2026**

Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS




Le Président,
Paul SALVADOR